



**LA VALEUR DE L'ARCHITECTURE DANS LE CONTEXTE  
DE LA TAXONOMIE EUROPÉENNE**

# RESUMÉ

**La Taxonomie européenne offre des opportunités aux professionnels de l'environnement bâti. Ce diaporama présente la Taxonomie européenne et les opportunités qu'elle offre pour une conception architecturale durable, en mettant en correspondance les éléments de conception avec les critères de la Taxonomie.**

# TABLE DES MATIÈRES

- **Contexte réglementaire européen**
- **Pertinence de la Taxonomie**
- **Conformité à la Taxonomie au cours du cycle de vie du bâtiment**
- **Augmenter la valeur pour toutes les parties prenantes**
- **Perspectives de financement durable**
- **Glossaire**

# LE PACTE VERT DE L'UE VISE A TRANSFORMER L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE EN UNE ÉCONOMIE MODERNE, ÉCONOME EN RESSOURCES ET COMPÉTITIVE .

Le [Pacte Vert européen](#) est la réponse de la Commission aux défis environnementaux. Il vise à transformer l'économie européenne en une économie moderne, économe en ressources et compétitive.

Les secteurs du bâtiment et de l'immobilier sont essentiels pour réussir la transition vers une économie émettant peu de carbone, car ils représentent 40% de la consommation mondiale d'énergie et environ 40% des émissions de gaz à effet de serre. Pour rester sur la trajectoire d'un réchauffement bien inférieur à 2°C, les émissions causées par les bâtiments doivent diminuer de manière significative.

# STRATÉGIE EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE FINANCE DURABLE

Pour transformer l'économie européenne et respecter les objectifs des Accords de Paris, environ 175 à 290 milliards d'euros d'investissements annuels sont nécessaires jusqu'en 2050, selon le Commissaire européen Miguel Arias Cañete (2018). Ce sont les investisseurs privés qui devront apporter la plus grande partie de ces investissements.

En conséquence, la [stratégie européenne en matière de finance durable](#), dérivée du plan d'action de l'UE pour le financement durable, fixe des objectifs pour :

- augmenter massivement les investissements durables,
- définir les qualités des investissements durables

afin de permettre aux entreprises d'avoir accès à des financements verts en normalisant les exigences en matière de reporting pour refléter les risques liés à la durabilité et les intégrer dans la gestion des risques des banques.

La Taxonomie devrait ainsi permettre de garantir que les investissements publics et privés pour la reprise économique après la pandémie de COVID19 assureront la résilience et la durabilité.

# PERTINENCE DE LA TAXONOMIE



Ces dernières années ont vu une augmentation significative des investissements soit disant "verts", "durables" ou "ESG" (produits prenant en compte les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance).

Cependant, jusqu'à très récemment, il n'existait pas de principes ni de critères permettant d'évaluer la durabilité des activités économiques. Le règlement sur la Taxonomie vise à classer les activités économiques en fonction de leur durabilité.

A partir de 2022, les marchés financiers et les grandes entreprises devront se conformer aux exigences de la Taxonomie pour de pouvoir classer leurs activités comme durables.

# TAXONOMIE EUROPÉENNE: LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

\*En octobre 2021, les exigences techniques pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique ont été définies. Les exigences techniques pour les quatre autres objectifs environnementaux sont partiellement disponibles sous forme de projet.

Le Règlement sur la Taxonomie fixera des exigences techniques pour six objectifs environnementaux\*:

1. **ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE**
2. **ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**
3. **EAU**
4. **ECONOMIE CIRCULAIRE**
5. **POLLUTION**
6. **BIODIVERSITE**

# TAXONOMIE EUROPÉENNE : GARANTIR LA CONFORMITE AVEC LA TAXONOMIE

Remarque : Pour être conforme à la taxonomie, il faut choisir de contribuer de manière significative à un objectif environnemental, tout en respectant tous les critères définis en matière de "Ne pas causer de préjudice important" pour les autres objectifs environnementaux et les exigences minimales de sauvegarde.

Contribuer de manière significative à un objectif environnemental



Critères "**Ne pas causer de préjudice important**" pour les cinq autres objectifs environnementaux



**Exigences minimales** en matière de garanties sociales



# PERTINENCE DE LA TAXONOMIE



Depuis octobre 2021, la Taxonomie a défini les exigences techniques pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique. Pour les bâtiments, ces exigences comprennent les activités commerciales suivantes :

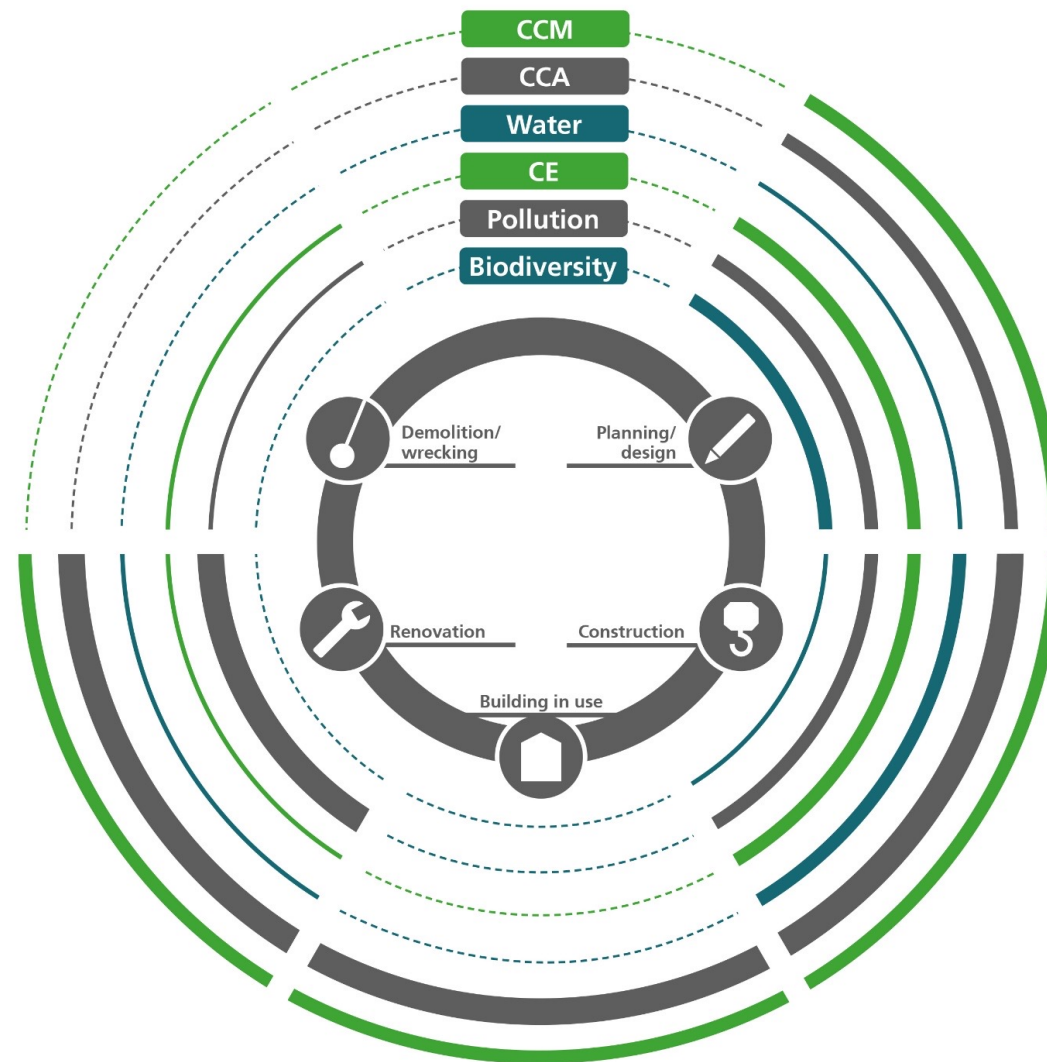
**Nouvelle  
construction**

**Acquisition &  
propriété**

**Rénovation**

**Mesures  
individuelles**

Le graphique ci-après illustre la manière dont les critères de la Taxonomie en matière de "contribution significative à l'atténuation du changement climatique" influencent différentes étapes du cycle de vie des bâtiments.



- Pas d'exigence
- Exigences basses
- Exigences moyennes
- Exigences hautes

CCM: Atténuation du changement climatique  
 CCA: Adaptation au changement climatique  
 CE: Economie circulaire

# POURQUOI LA TAXONOMIE EST-ELLE IMPORTANTE POUR LES ARCHITECTES ?

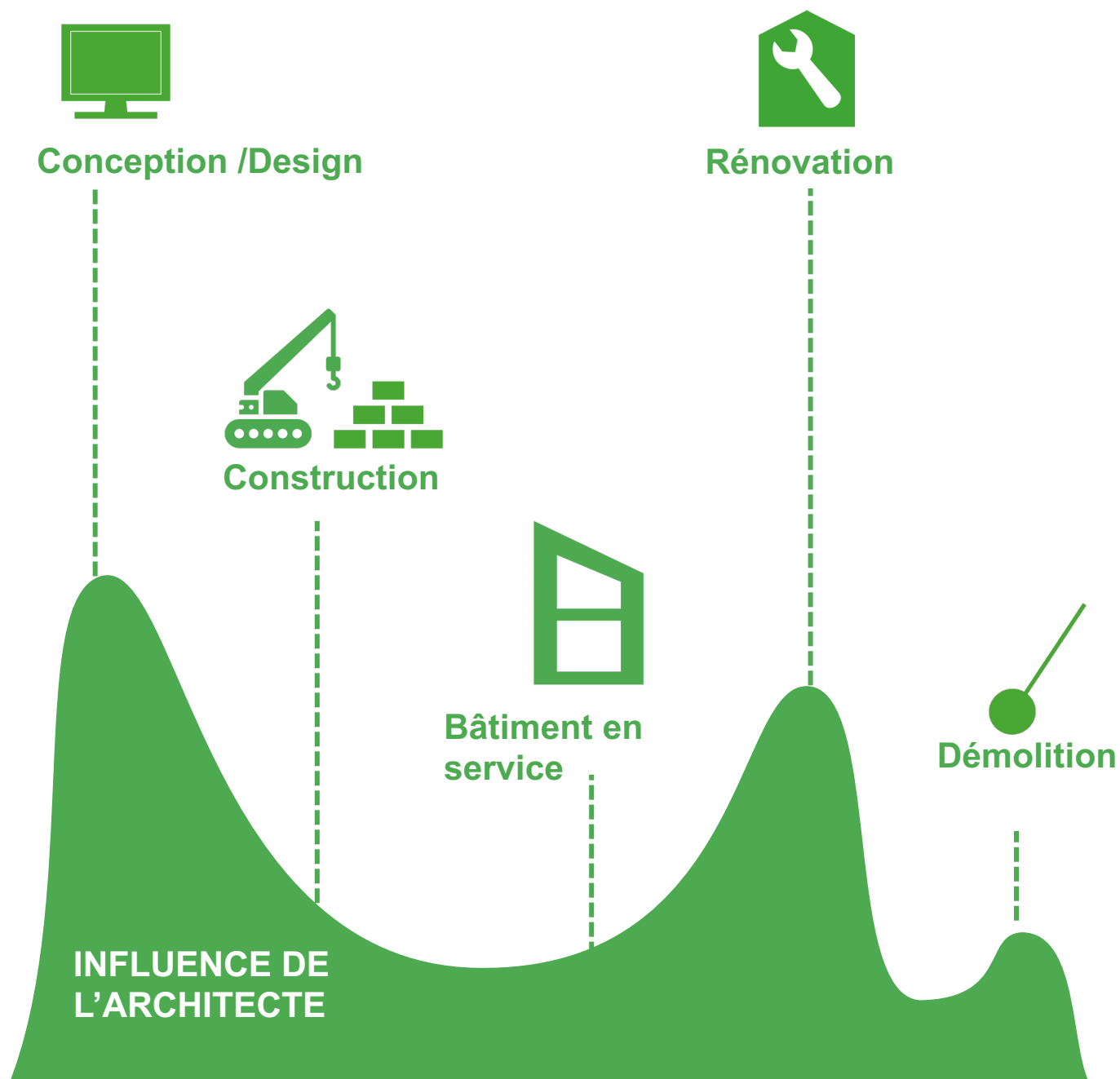
Afin de pouvoir obtenir des financements verts, les promoteurs immobiliers et les propriétaires de bâtiments seront incités, par les écarts d'investissements et les règlements de l'UE en matière de financement durable, à garantir que les projets sont résilients et qu'ils ont minimisés les risques. En conséquence, selon toute attente, la demande pour les actifs éligibles à la Taxonomie devrait augmenter.

Par conséquent, la conception de bâtiments conformes à la Taxonomie créera davantage de valeur pour les clients qui se conformeront à la réglementation.

En tant qu'architecte, vous pouvez influencer de manière significative les premières étapes du cycle de vie du bâtiment. Pour éviter que les informations sur les caractéristiques de conception ne se perdent entre la conception et la mise en service du bâtiment, vous pouvez veiller au transfert de connaissances de manière à ce que le potentiel de circularité et de durabilité des bâtiments soit réalisé.

# INFLUENCER LA CONFORMITÉ A LA TAXONOMIE TOUT AU LONG DU CYCLE DE VIE DU BÂTIMENT

Les diapositives suivantes décrivent les exigences de la taxonomie existante applicables au cours du cycle de vie du bâtiment et montrent comment les architectes peuvent garantir et influencer la conformité par la conception.



# EXIGENCES TAXNOMIQUES

## LA PLANIFICATION



- **Atténuer le changement climatique\***  
Maintenir la demande en énergie primaire 10% en dessous de la norme « bâtiments basse consommation » (NZEB)<sup>#</sup>.
- **Favoriser la circularité\***  
Concevoir des bâtiments économes en ressources, adaptables, flexibles et démontables. .
- **Assurer une utilisation durable de l'eau\***  
Utiliser des appareils économes en eau.
- **Protéger et restaurer la biodiversité et les écosystèmes\*\***  
Mettre en œuvre des mesures d'atténuation et de compensation pour la protection de l'environnement identifiées dans une EIA<sup>#</sup>.
- **S'adapter au changement climatique\***  
Selon le site du projet, veiller à concevoir des bâtiments résilients en fonction des risques climatiques identifiés.

• Pertinent pour les rénovations et les nouvelles constructions

\*\*Uniquement pertinent pour les nouvelles constructions

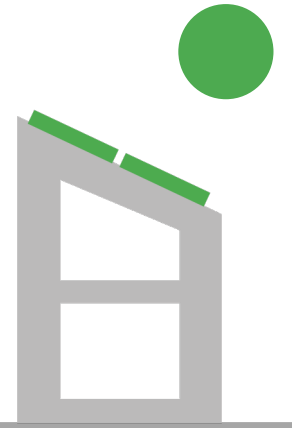
<sup>#</sup> Pour les détails voir le Glossaire à la fin du document



## EN TANT QU'ARCHITECTE VOUS POUVEZ...

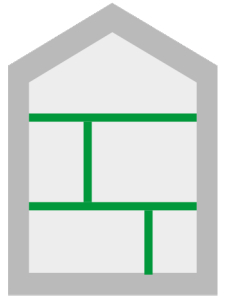
...mettre en œuvre **des concepts énergétiques innovants\*** et **accroître l'efficacité énergétique\***, par exemple en :

- optimisant l'exposition au moyen de panneaux solaires
- en choisissant une conception plus compacte pour minimiser la transmission
- reliant les concepts énergétiques au niveau du quartier.



...accroître **la flexibilité et l'adaptabilité\*** du bâtiment, qui peut être converti pour différents usages, par exemple

- avec la conception modulaire des espaces
- en minimisant les murs porteurs et les murs intérieurs
- en prenant en compte la profondeur du bâtiment et la hauteur des plafonds
- en concevant davantage d'espaces communs.



- recyclage des matériaux
- architecture de recyclage sur les toits et les façades
- utiliser des matériaux bio-sourcés
- éviter l'utilisation excessive de matériaux
- ...pour une meilleure **efficacité des ressources\***.



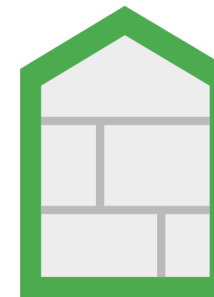
\* Pertinent pour la rénovation et les nouvelles constructions



## EN TANT QU'ARCHITECTE VOUS POUVEZ...

...choisir les matériaux et leur qualité pour faciliter leur **démantèlement\***. Privilégier :

- les assemblages ou autres fixations
- les finitions de qualité
- l'utilisation de mono-matériaux.



...privilégier les **appareils économes en eau\*** et utiliser des **concepts innovants en matière d'eau**.



...**créer une valeur écologique\*\*** en améliorant le micro-climat.

- créer des habitats et des espaces verts diversifiés
- concevoir le paysage en favorisant la faune et la flore indigènes.



...concevoir pour la **résilience\***, en s'adaptant aux conditions climatiques locales actuelles et futures:

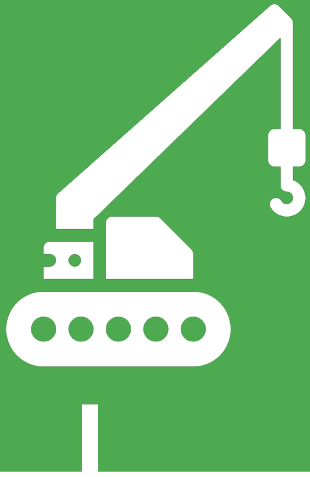
- améliorer le confort thermique dans les espaces extérieurs, de façon à améliorer le microclimat
- créer des concepts d'utilisation des sols multifonctionnels, qui encouragent la gestion durable des eaux de pluie.



\* Pertinent pour la rénovation et les nouvelles constructions

\*\* Seulement pertinent pour les nouvelles constructions

# EXIGENCES TAXONOMIQUES LE SITE DU PROJET



## **Adaptation au changement climatique\***

Réaliser une analyse des risques climatiques du site et une analyse de vulnérabilité de la conception du bâtiment.

## **Lutter contre la pollution\***

Examiner si le site de construction ne contient pas de polluant.

## **Protéger et restaurer la biodiversité et les écosystèmes\*\***

Choisir un site qui ne soit pas une terre arable/cultivable, une forêt ou un terrain vierge ayant une haute valeur en termes de biodiversité. Réaliser une EIE ou répondre aux exigences d'une EIE et mettre en œuvre des mesures d'atténuation.

\* Pertinent pour la rénovation et pour les nouvelles constructions

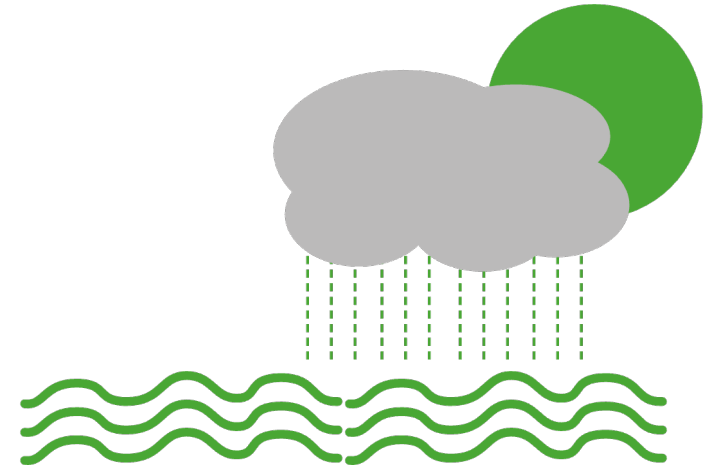
\*\*uniquement pertinent pour les nouvelles constructions



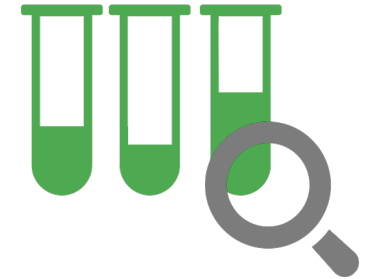


## EN TANT QU'ARCHITECTE VOUS POUVEZ...

... examiner le site en fonction des scénarios climatiques à venir\* et utiliser une **conception autochtone**



... commander une analyse de la pollution des sols.\*\*



... en privilégiant la **reconversion des friches industrielles existantes et des zones sous-utilisées** et en recherchant une densité plus élevée, vous pouvez protéger les écosystèmes existants et assurer une utilisation efficace des sols\*\*



\* Pertinent pour la rénovation et pour les nouvelles constructions

\*\*Uniquement pertinent pour les nouvelles constructions

# EXIGENCES TAXONOMIQUES LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

## **Atténuer le changement climatique\*\***

Analyser le potentiel de réchauffement global tout au long du cycle de vie du bâtiment

## **Prévenir la pollution\***

La Taxonomie réglemente strictement les types de matériaux pouvant être utilisés : limiter les émissions de formaldéhyde et celles de composés organiques volatils cancérigènes.

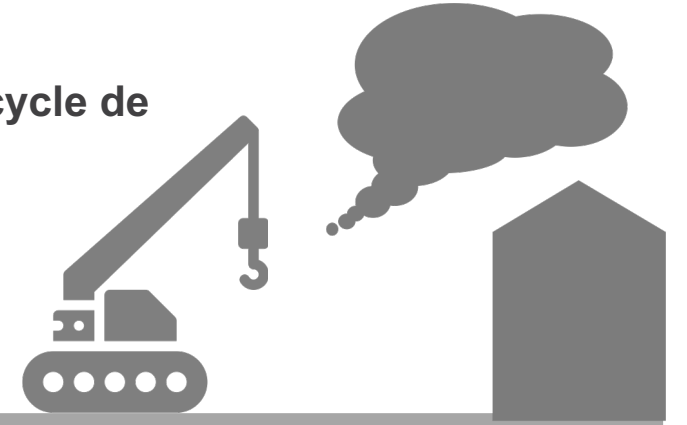
\* Pertinent pour la rénovation et pour les nouvelles constructions

\*\*Uniquement pertinent pour les nouvelles constructions

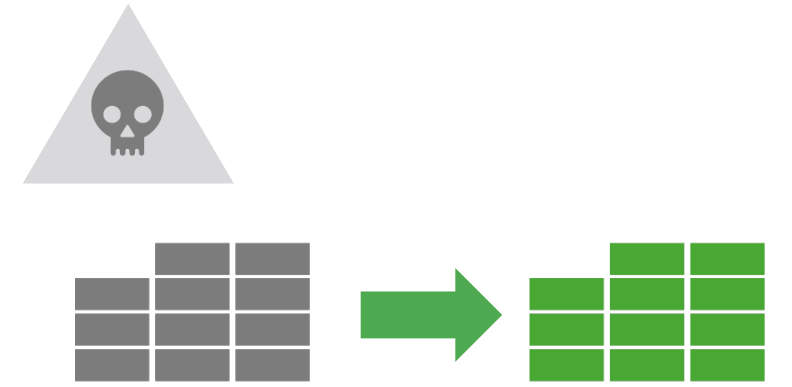


## EN TANT QU'ARCHITECTE VOUS POUVEZ...

...optimiser le **potentiel de réchauffement global du cycle de vie du bâtiment\*\*** en utilisant des matières premières bio-sourcées, recyclées et des matières premières secondaires.



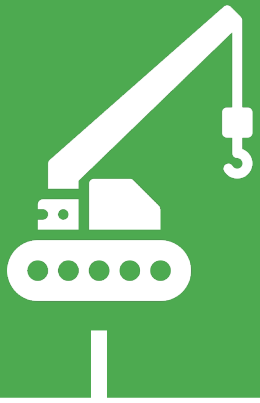
...éviter d'utiliser des matériaux de construction dangereux et choisir des **matériaux ayant le plus faible impact environnemental possible\***.



\* Pertinent pour la rénovation et pour les nouvelles constructions

\*\*Uniquement pertinent pour les nouvelles constructions

# EXIGENCES TAXONOMIQUES LE CHANTIER DE CONSTRUCTION



## **Protéger les ressources en eau et les ressources marines \*\***

Identifier les risques du chantier de construction pour le maintien de la qualité de l'eau.

## **Favoriser la circularité\***

Réutiliser et recycler au moins 70 % des déchets de construction et de démolition non dangereux.

## **Maîtriser la pollution\***

Réduire le bruit, la poussière et les émissions polluantes.

\* Pertinent pour la rénovation et pour les nouvelles constructions

\*\*uniquement pertinent pour les nouvelles constructions



## EN TANT QU'ARCHITECTE VOUS POUVEZ...

...choisir des matériaux qui garantissent la protection des ressources aquatiques et marines.

- concevoir pour permettre la réutilisation\* de matériaux provenant de constructions antérieures sur le site
- recycler\* les matériaux existants sur place.

- utiliser des éléments préfabriqués pour réduire le bruit et la poussière\*
- utiliser des solutions constructive\* qui ne nécessitent pas de colles/mousses
- travailler avec les fabricants / sélectionner des solutions qui ne génèrent pas de poussière, de bruit et de polluants\*\*.

\* Pertinent pour la rénovation et les nouvelles constructions

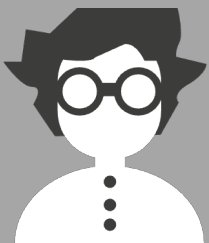
\*\* Uniquement pertinent pour les nouvelles constructions



# EXIGENCES TAXONOMIQUES LE BÂTIMENT ACHEVÉ



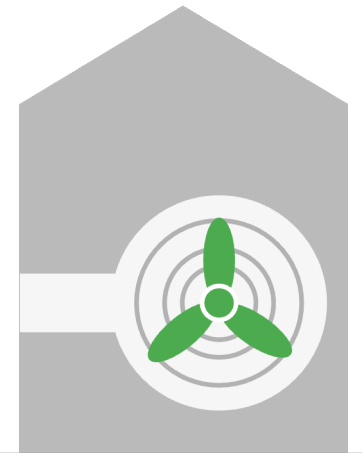
EN TANT  
QU'ARCHITECTE  
VOUS POUVEZ...



**Atténuer le changement climatique :**

Assurer l'étanchéité à l'air et effectuer une mesure par thermographie.

Vous pouvez **prouver votre expertise** et la **qualité** de votre planification et de votre assurance qualité en montrant qu'aucune erreur n'a été commise lors de l'exécution.\*\*



\*\*Uniquement pertinent pour les nouvelles constructions

# PLAIDER POUR UNE PLUS GRANDE RESPONSABILISATION

La planification et la construction nécessitent un travail interconnecté et des responsabilités partagées. Si vous pouvez vous assurer que les exigences en matière de durabilité dérivées de la Taxonomie sont respectées, vous pouvez plaider pour que les autres parties prenantes et décideurs politiques soient également responsabilisés. Plaidez :

- pour une plus grande **transparence** des impacts environnementaux des matériaux de construction et pour des solutions plus **durables** de la part des fabricants de matériaux
- auprès des villes et municipalités pour mettre en place des plans d'adaptation au changement climatique spécifiques à chaque site et pour garantir l'efficacité de l'utilisation des sols lors de la reclassification des zones
- auprès des experts énergétiques et des propriétaires pour calculer les coûts réels des alternatives énergétiques.

# LA CONTRIBUTION D'UN ARCHITECTE

**Etant donné que les acteurs du secteur du bâtiment sont concernés par le Règlement sur la Taxonomie, les architectes peuvent soutenir l'éligibilité à la Taxonomie en adaptant leurs conceptions.**

En améliorant leur compréhension des exigences en matière de Taxonomie, en assurant la conformité de la conception à la Taxonomie, en choisissant des matériaux de construction éligibles et en documentant tous les aspects de la durabilité en lien avec la Taxonomie, les architectes peuvent garantir que les normes de durabilité établies sont respectées. En outre, ils peuvent également fournir les informations requises en vue d'une divulgation standardisée afin de permettre la comparabilité entre différents projets et assurer non seulement une meilleure qualité des données requises pour la documentation de la conformité, mais aussi pour combler les lacunes en matière de données.



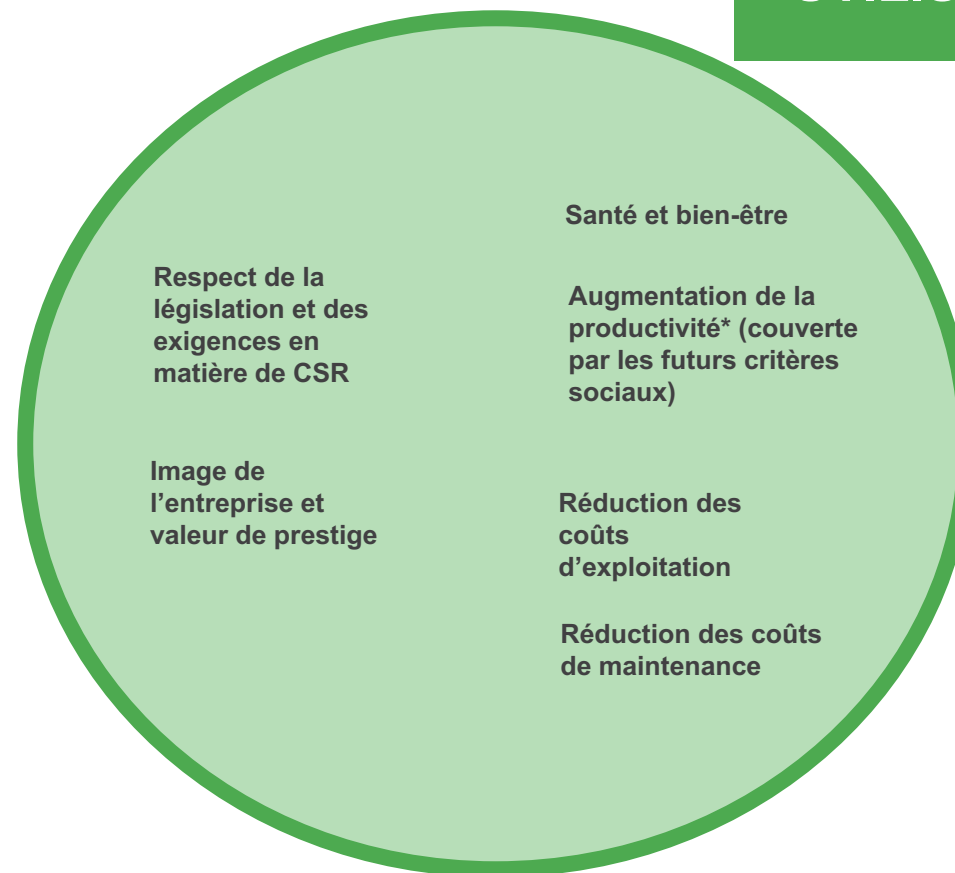
# ACCROÎTRE LA VALEUR POUR LES INVESTISSEURS

Investisseur

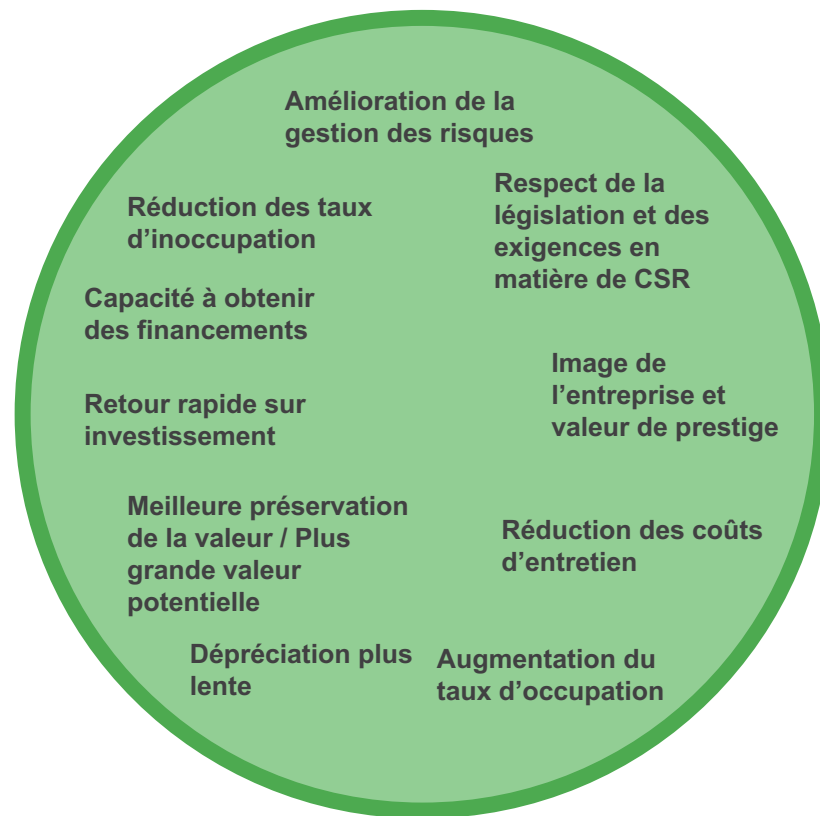


# ACCROÎTRE LA VALEUR POUR LES UTILISATEURS

UTILISATEUR



# ACCROÎTRE LA VALEUR POUR LES PROPRIETAIRES



**PROPRIETAIRE**

# ACCROÎTRE LA VALEUR POUR TOUTES LES PARTIES PRENANTES

**Investisseur**

Prix de vente plus élevé

Coûts de conception  
et de construction  
moins élevés

Ventes plus  
rapides

Respect de la  
législation et des  
exigences en  
matière de CSR

Retour rapide sur  
investissement

Meilleure préservation  
de la valeur / Plus  
grande valeur  
potentielle

Amélioration de la  
gestion des  
risques

Réduction des taux  
d'inoccupation

Capacité à obtenir  
des financements

Image de  
l'entreprise et  
valeur de prestige

**Utilisateur**

Santé et bien-être

Augmentation de la  
productivité \* (couverte  
par les futurs critères  
sociaux)

Réduction des  
coûts  
d'exploitation

Réduction des coûts  
de maintenance

**Propriétaire**

Dépréciation plus  
lente

Augmentation du  
taux d'occupation

# PERSPECTIVES POUR UNE FINANCE ET ARCHITECTURE DURABLES



En octobre 2021, les exigences techniques pour les bâtiments doivent encore être définies pour les quatre autres objectifs environnementaux suivants :

- Eau
- Économie circulaire
- Pollution
- Biodiversité

Un [projet portant sur l'économie circulaire et la biodiversité](#) est déjà disponible - il définit des exigences supplémentaires pour le secteur du bâtiment. Celles-ci doivent être appliquées d'ici 2023. Le développeur du projet pourra alors choisir à quel objectif environnemental il souhaite apporter une contribution significative.

En outre, une [Taxonomie sociale](#) peut être introduite dans le but de contribuer de manière substantielle aux besoins et infrastructures de base.

# GLOSSAIRE

- **DNSH** : (*Do No Significant Harm*) Ne pas causer de préjudice important
- **EIA** : *l'Environmental Impact Assessment (EIA)* est une procédure qui garantit que les implications environnementales des décisions sont prises en compte pour les projets d'infrastructure. Elle assure un niveau élevé de protection de l'environnement.
- **Objectifs environnementaux** : Le Règlement sur la Taxonomie a défini six objectifs environnementaux : (1) atténuation du changement climatique, (2) adaptation au changement climatique, (3) utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines, (4) transition vers une économie circulaire, (5) prévention et contrôle de la pollution, (6) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.
- **NZEB - Bâtiments dont la consommation d'énergie est quasi nulle** : La directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments (EPBD) exige que tous les nouveaux bâtiments à partir de 2021 soient des "NZEB". Les plans nationaux des pays de l'UE en matière de NZEB sont disponibles [ici](#).

**Rédaction :**

**Climate Positive Europe Alliance (CPEA)**

[www.cpea.eu](http://www.cpea.eu)

Seema Issar, Dr. Anna Braune, Dr. Christine Lemaitre,  
Ursula Hartenberger

**Détails de publication**

Publié en Novembre 2021 par le CAE - Conseil des Architectes d'Europe



Cofinancé par le  
programme Europe créative  
de l'Union européenne

Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation de son contenu, qui reflète uniquement les opinions des auteurs et la Commission ne peut être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'elle contient.